

## Sommaire

## BREVE DE LA SEMAINE

[Agriculture](#)

[Consommation](#)

[Finances](#)

[Fiscalité](#)

[Institutions](#)

[Justice](#)

[Marché intérieur](#)

[Pêche](#)

[Politique de la  
communauté](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Régions](#)

[Social](#)

[Transports](#)

### Circulation des jugements / Révision de « Bruxelles I » / Consultation publique / Livre vert (21 avril)\*

La Commission européenne a présenté, le 21 avril dernier, un [Livre vert](#) qui lance une consultation publique sur la libre circulation des jugements en matière civile et commerciale. Elle souhaite, sur cette base, proposer une révision du [règlement 44/2001/CE](#) dit « Bruxelles I », relatif à la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. Les parties intéressées ont jusqu'au 30 juin prochain pour faire connaître leur point de vue. Ce Livre vert se fonde sur un [rapport](#) évaluant l'application du règlement qui soulève notamment la question de l'abolition de l'exéquatur, proposition reprise dans le Livre vert. (LC)

## ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES A BRUXELLES

### Vendredi 12 juin 2009 : Le Droit européen de l'environnement



### [Programme provisoire en ligne](#)

Objet d'une réglementation complexe, le droit européen de l'environnement recouvre de vastes champs d'actions et s'intègre, de manière transversale, à l'ensemble des politiques communautaires.

En constante évolution, le droit européen de l'environnement implique des enjeux économiques et sociaux considérables. La maîtrise de la « contrainte environnementale » constitue plus que jamais un impératif pour les entreprises et leurs conseils.

Lors de ces « Entretiens communautaires », des spécialistes exposeront, de manière concrète et pratique, les dernières actualités et perspectives en la matière. Cette journée sera également l'occasion pour les praticiens du droit d'appréhender de nouveaux domaines d'intervention.

[Appels d'offres](#)

[Nos manifestations](#)

[Autres manifestations](#)

\* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*

## AGRICULTURE

### Dénominations agricoles / Enregistrement de trois produits (21 avril)

La Commission européenne a ajouté, le 21 avril dernier, trois dénominations de produits agricoles et alimentaires à la liste des appellations d'origine protégées (AOP) et indications géographiques protégées (IGP). Il s'agit du salami hongrois « Budapesti téliszalámi » (IGP), du fromage polonais « Wielkopolsky ser smazony » (IGP) et du biscuit polonais « Andruty kaliskie » (IGP). Les dénominations s'ajoutent à la liste des 800 produits déjà protégés en application de la législation sur la protection des indications géographiques, des appellations d'origine et des spécialités traditionnelles. (LC)

[Pour plus d'informations](#)

### Zones agricoles à handicaps naturels / Nouvelle classification / Communication (21 avril)

La Commission européenne a publié, le 21 avril dernier, une [communication](#) relative à une nouvelle classification des zones agricoles à handicaps naturels. La Commission y recense huit critères liés au sol et au climat permettant une classification objective de ces zones. Dans l'optique d'une nouvelle classification d'ici à 2014, les Etats membres sont invités à lui transmettre, avant le 21 octobre 2009, les simulations d'application des critères proposés à l'aide de leurs bases de données nationales. (EK)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

## CONSOMMATION

### Crédit à la consommation / Inexécution du contrat de vente / Arrêt de la Cour (23 avril)\*

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, le 23 avril dernier, que l'existence d'un accord entre le prêteur et le fournisseur, sur la base duquel un prêt est octroyé exclusivement par ce prêteur aux clients de ce fournisseur, n'est pas une condition nécessaire pour ces clients d'agir à l'encontre dudit prêteur en cas d'inexécution des obligations incombant audit fournisseur afin d'obtenir la résolution du contrat de prêt et la restitution subséquente des sommes versées à l'organisme de financement (*Luigi Scarpelli / NEOS Banca SpA, aff. C-509/07*). (HB)

### Pratiques commerciales déloyales / Harmonisation complète / Arrêt de la Cour (23 avril) \*

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, le 23 avril dernier, que la [directive 2005/29/CE](#) sur les pratiques commerciales déloyales s'oppose à une réglementation nationale qui interdit toute offre conjointe, entendue comme toute acquisition, gratuite ou non, d'un bien, service, ou avantage, liée à l'acquisition d'un autre bien ou service, faite par un vendeur à un consommateur (*VTB-VAB, aff. C-261/07*). Cette pratique n'est pas interdite par cette directive qui opère une harmonisation complète, au niveau communautaire, des règles relatives aux pratiques commerciales déloyales. Par conséquent, un Etat membre ne peut pas adopter des mesures plus restrictives que celles définies par cette directive, même afin d'assurer un degré plus élevé de protection des consommateurs. (EK)

[Haut de page](#)

## FINANCES

### Déficits excessifs / Décisions / Adoption (27 avril)

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 27 avril dernier, plusieurs décisions constatant l'existence de déficits excessifs en France, en Grèce, en Irlande et en Espagne, ainsi que l'absence de mesures suivies d'effet au Royaume-Uni. Il recommande aux Etats membres de ramener leur déficit sous le seuil de 3% du PIB, conformément aux prescriptions que la Commission avait présenté le 24 mars dernier. Le Conseil a par ailleurs autorisé le programme de stabilité de Chypre. (LC)

[Haut de page](#)

**Sixième directive TVA / Service postal universel / Exonération / Arrêt de la Cour (23 avril)\***

La Cour de justice des Communautés européennes s'est prononcée, le 23 avril dernier, sur l'interprétation de la [sixième directive TVA](#) eu égard à l'exonération fiscale de certaines activités de la société britannique Royal Mail (*TNT Post UK Ltd*, [aff. C-357/07](#)). La Cour estime que le service postal universel effectué par Royal Mail est valablement exonéré de TVA puisque cet opérateur fournit des services postaux répondant aux besoins essentiels de la population. En revanche, pour ses prestations dont les conditions sont négociées individuellement, Royal Mail ne peut pas être exonérée de TVA. (LC)

[Haut de page](#)

**Cour de justice / Espagne / Langues co-officielles / Communications / Arrangement (27 avril)**

La Cour de justice des Communautés européennes a conclu, le 27 avril dernier, un arrangement administratif avec le gouvernement espagnol afin de permettre, dans le cadre des communications entre la Cour et les citoyens, l'emploi des langues autres que le castillan, ayant le statut de langue officielle dans cet Etat membre, à savoir le catalan/valencien, le basque et le galicien. (GC)

[Pour plus d'informations](#)

**Médiateur européen / Accès aux documents / Rapport annuel (27 avril)\***

Le Médiateur européen, Nikiforos Diamandouros, a présenté, le 27 avril dernier, son [rapport annuel](#) pour l'année 2008. Le manque de transparence résultant d'un refus d'information et d'accès aux documents est le premier sujet de plainte traité par le Médiateur en 2008. Le Médiateur invite ainsi la Commission européenne à amender ses propositions de révision de l'actuel règlement sur l'accès aux documents des institutions afin d'étendre la notion de document. (GC)

**Registre commun des représentants d'intérêts / Parlement européen – Commission européenne (22 avril)**

Le groupe de travail inter-institutionnel, composé du Commissaire Siim Kallas (administration, audit, lutte antifraude) et des Eurodéputés Diana Wallis (ADLE, Royaume-Uni), Jo Leinen (PSE, Allemagne) et Ingo Friedrich (PPE-DE, Allemagne), a adopté le 22 avril dernier, une série de lignes directrices pour mettre en place le futur système du registre commun (Parlement européen – Commission européenne) des représentants d'intérêts (lobbyistes). Ces lignes directrices doivent encore être entérinées le 23 juin, lors de la révision du registre de la Commission lancé il y a un an, puis recevoir l'aval final des deux institutions. Le registre devrait rester sur base volontaire et pourrait voir le jour sous Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2009. A cette occasion, les deux institutions ont lancé une [page Internet](#) avec un lien vers leurs registres respectifs. (HB)

[Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

**Acte faisant grief / Fonction publique / Enquête interne de l'OLAF / Arrêt du TFPUE (28 avril)\***

Le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne a jugé, le 28 avril dernier, que la décision de l'OLAF (Office européen de lutte contre la fraude) de transmettre aux autorités judiciaires nationales les informations obtenues au cours d'une enquête interne à la Commission européenne constitue un acte faisant grief (*Violetti / Commission Schmit / Commission*, [aff. jointes F-5/05 et F-7/05](#)). (HB)

**Traitement et indemnisation des victimes / Rapports / Adoption (21 avril)\***

La Commission européenne a adopté, le 21 avril dernier, deux rapports relatifs à la situation des victimes dans les procédures pénales. Le premier est relatif au statut des victimes et à l'application de la [décision-cadre 2001/220/JAI](#). Selon ce rapport, les Etats membres ne respectent pas suffisamment leurs obligations. La Commission va donc présenter des propositions pour rendre ces obligations plus claires. Le second est relatif à l'indemnisation des victimes. Il établit que la [directive 2004/80/CE](#) a été bien appliquée par les Etats. La Commission ne fera donc aucune proposition sur ce thème. (LC)

[Haut de page](#)

**Cotisations d'assurance maladie / Impôt sur le revenu / Libre circulation des personnes / Arrêt de la Cour (23 avril)\***

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, le 23 avril dernier, que le droit communautaire s'oppose à la législation d'un Etat membre qui refuse de prendre en considération, pour diminuer l'impôt sur le revenu, les cotisations d'assurance maladie acquittées dans un autre Etat membre (*Uwe Rüffler, aff. C-544/07*). Le fait de refuser cet avantage fiscal, dès lors que les cotisations en cause sont versées dans le cadre d'un régime d'assurance maladie obligatoire d'un autre Etat membre, contrevient à l'article 18 CE relatif à la liberté de circulation et de séjour des citoyens européens. (CV)

[Haut de page](#)

**PECHE****Consultation publique / Politique commune de la pêche / Livre vert (22 avril)**

La Commission européenne a adopté, le 22 avril dernier, un [Livre vert](#) sur la réforme de la politique commune de la pêche (PCP). Elle y annonce son intention de réduire les capacités de pêche pour tenir compte de l'état des ressources en poissons. Les pêcheurs, les experts, la société civile, les citoyens intéressés et toute autre partie concernée du secteur sont invités à communiquer leur point de vue avant le 31 décembre 2009 sur l'avenir de la pêche européenne. La Commission se basera sur cette [consultation publique](#) pour faire une proposition de règlement en 2010. (LC)

[Haut de page](#)

**POLITIQUE DE LA COMMUNAUTE****Elections européennes / Profileur européen / Mise en ligne (23 avril)**

L'Union européenne a présenté, le 23 avril dernier, son outil Internet gratuit d'aide à la décision concernant les élections européennes du 7 juin 2009 : [le profileur européen](#). L'internaute doit répondre à une trentaine de questions afin de découvrir si ses idées sont en adéquation avec celles de quelques 300 partis politiques de toute l'Union européenne. La plupart des questions sont les mêmes pour tous les Etats membres et abordent aussi bien l'aide sociale que le mariage homosexuel, l'euthanasie, le renflouement des banques ou encore les taxes vertes. Ce profileur européen qui garantit l'anonymat des réponses a été créé par un consortium de chercheurs indépendants. (RD)

[Haut de page](#)

**PROPRIETE INTELLECTUELLE****Droit des marques / Obstacle à la commercialisation / Luxe / Arrêt de la Cour (23 avril)\***

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, le 23 avril dernier, que le titulaire d'une marque de prestige peut s'opposer à la revente de ses produits par des soldeurs (*Copad / Christian Dior, aff. C-59/08*). Saisie d'une question préjudicielle, la Cour s'est prononcée sur l'interprétation de la [directive 89/104/CEE](#) sur les marques. Le litige au principal opposait Christian Dior à une société avec laquelle un contrat de licence de marque avait été passé, sous conditions. La Cour a conclu que la vente de produits revêtus de la marque par le licencié, en méconnaissance d'une clause interdisant la revente à des soldeurs en dehors du réseau de distribution sélective, est estimée avoir été accomplie sans le consentement du titulaire de la marque, en l'espèce Christian Dior. Dès lors, cette violation contractuelle peut porter atteinte à l'allure et à l'image de prestige de la marque et constitue un motif légitime pour son titulaire de s'opposer à la commercialisation de ses produits. (RD)

[Haut de page](#)

**REGIONS****Aides d'Etat à finalité régionale / Carte / France / Modification / Publication (24 avril)**

La [modification](#) de la carte des aides d'Etat à finalité régionale pour la France pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 31 décembre 2013 a été publiée, le 24 avril dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette carte, dont la modification a été approuvée par la Commission européenne le 24 mars dernier, énumère les noms des communes éligibles au sein de chaque région au bénéfice d'une aide à finalité régionale et indique le seuil d'intensité maximal de cette aide. Cette carte est adoptée en vertu des [lignes directrices](#) concernant les aides d'Etat à finalité régionale pour 2007-2013. (EK)

[Haut de page](#)

**Comités d'entreprise européens / Directive révisée / Adoption (23 avril)**

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 23 avril dernier, une [directive](#) révisée sur les comités d'entreprise européens. Cette nouvelle directive vise à s'assurer que les représentants des travailleurs au niveau européen seront mieux informés et consultés en cas de restructuration de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. La révision vise également à accroître le nombre de comités d'entreprises européens au sein de l'Union, en abolissant le seuil de 50 travailleurs comme préalable nécessaire à la création d'un comité d'entreprise européen. (GC)

[Haut de page](#)

**Aides d'Etat / Secteurs des transports et du charbon / Décisions / Liste (23 avril)**

La Direction générale « Energie et transports » de la Commission européenne a publié, le 23 avril dernier, une [liste](#) mise à jour des décisions adoptées en matière d'aides d'Etat dans les secteurs des transports et du charbon. Ce document, interne à la Commission, est publié à titre d'information. (EK)

[Haut de page](#)



# Les appels d'offres

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

**Commission européenne / Etude sur le droit des victimes dans l'UE (22 avril)**

La Commission européenne a publié, le 22 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet d'établir, pour chaque Etat membre, des fiches d'information nationales contenant une liste complète des droits des victimes dans le cadre des procédures pénales (*réf. 2009/S 77-110106, JOUE S 77, du 22 avril 2009*). Ces fiches d'information seront mises à la disposition du grand public sur le futur portail européen de la justice. Le contractant s'engage donc, dans le cadre de l'étude, à vérifier périodiquement les dispositions nationales en vigueur et à mettre à jour les informations au moins une fois par année. Les langues de travail sont les 23 langues officielles de l'Union européenne. **La date limite de réception des offres est fixée au 4 juin 2009.** (RD)

**France / Argenteuil / Services de conseils et de représentation juridiques (25 avril)**

La ville d'Argenteuil a publié, le 25 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet une mission juridique devant conduire à la résiliation des baux emphytéotiques concédés dans les parkings dits La frette, Bapaume et Cevennes, situés à Argenteuil (*réf. 2009/S 80-115504, JOUE S 80, du 25 avril 2009*). **La date limite de réception des offres est fixée au 15 mai 2009 (12h00).** (RD)

**France / Marseille / Services de conseils et de représentation juridiques (25 avril)**

La Régie des Transports de Marseille a publié, le 25 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet le conseil, la défense, l'assistance et la représentation devant les Cours et Tribunaux dans différents domaines du droit (*réf. 2009/S 80-115673, JOUE S 80, du 25 avril 2009*). Ce marché est divisé en 4 lots : Conseil juridique en matière de droit public, de droit commercial et des autres domaines du droit, à l'exception du droit social et du droit pénal / Défense, assistance et représentation devant les Cours et

Tribunaux en matière d'agressions des agents de la RTM / Représentation juridique en matière de réparation des préjudices corporels et autres dossiers de droit civil / Représentation dans tous les domaines du droit à l'exception du droit social, du droit pénal et hors lots n° 2 et n° 3. **La date limite de réception des offres est fixée au 15 mai 2009 (16h00).** (RD)

**France / Metz / Services de conseil juridique (24 avril)**

Le Conseil général de la Moselle a publié, le 24 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractères juridique, technico-économique et financier dans le cadre du suivi de la convention de la délégation de Service public du Rhd57 et des problématiques du Haut débit (réf. 2009/S 79-113996, JOUE S 79, du 24 avril 2009). Ce marché est divisé en 3 lots : Assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère juridique / Assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technico-économique / Assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère financier. **La date limite de réception des offres est fixée au 2 juin 2009 (16h00).** (RD)

**France / Versailles / Services juridiques (22 avril)**

L'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) a publié, le 22 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de conseil et d'assistance juridiques au profit de l'EPFY, pour toutes questions portant notamment sur le droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et du droit immobilier (réf. 2009/S 77-110937, JOUE S 77, du 22 avril 2009). Ce marché est divisé en 3 lots : Conseil et représentation juridiques en matière de droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat / Conseil et représentation juridiques en matière d'actions foncières (acquisition amiable, préemption, expropriation, gestion des sols pollués) / Conseil et représentation juridiques en matière de droit immobilier (baux d'habitation, baux commerciaux, baux ruraux). **La date limite de réception des offres est fixée au 8 juin 2009 (12h00).** (RD)

**Roumanie / Bucarest / Services de conseils et représentation juridiques (25 avril)**

La Compania Nationala de Autostrazi si Drumuri Nationale SA (Roumanie) a publié, le 25 avril dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (réf. 2009/S 80-115507, JOUE S 80, du 25 avril 2009). La langue de travail est le roumain. **La date limite de réception des offres est fixée au 9 juin 2009 (10h00).** (RD)

[Haut de page](#)



# Les manifestations

## NOS MANIFESTATIONS

**Entretiens communautaires**  
**Vendredi 2 octobre 2009**

**Droit européen de la consommation**



**Entretiens communautaires**  
**Vendredi 20 novembre 2009**

**Droit communautaire de la concurrence**





**La commission fiscale de l'ACE organise son prochain colloque : Droit communautaire, droit constitutionnel et CEDH**

**Comment intégrer dans votre pratique professionnelle les concepts et modes de pensée de ces normes supérieures**

**Mardi 12 mai de 8h à 13h**

*Conseil National des Barreaux - 22, rue de Londres - Paris 9<sup>ème</sup>*

[Programme en ligne](#)

[Bulletin d'inscription](#)

**10<sup>ème</sup> Conférence Internationale Biennale de l'IFCAI**

**Tunis les 28 et 29 mai 2009**

Questions d'Actualité de l'Arbitrage International

[Programme en ligne](#)

[Bulletin d'inscription](#)

**Commission du Droit de la Discrimination le lundi 18 mai 2009 à 18 h à la Maison du Barreau, salle du Pont neuf.**

Cette commission est animée par Maître Shabname MONNOT, avocate médiatrice au Barreau de Paris.

Elle a pour mission de permettre aux avocats d'avoir une grille d'analyse des concepts et des procédures afférents aux différents critères de discrimination afin de leur permettre d'expliquer à leur tour, de faire comprendre et d'agir en vue de nouvelles perspectives et d'opportunités d'actions.

Il s'agira de commentaires croisés à partir de la jurisprudence de la CJCE & de la CEDH ainsi que de la jurisprudence française (rapport de la cour de cassation 2008) sur l'articulation entre :

- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et
- la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Cette commission est également ouverte aux avocats des autres barreaux qui s'intéressent à ce nouveau droit qui est au cœur des enjeux démocratiques actuels. La participation des confrères des autres barreaux favorisera un échange interactif et pluridisciplinaire en vue d'actions novatrices.

Si cette commission intéresse un des membres des autres Barreaux, il convient de s'inscrire en adressant un mail à : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)



**Le CECOJI et Juriscope , organisent un colloque sur le thème  
« Traduction du droit et droit de la traduction ».  
En octobre 2009 à Poitiers**

[Programme provisoire en ligne](#)

Pour toute information :  
<http://www.juriscope.org>

### **Concours international sur l'environnement**

Le concours international d'éloquence est organisé par le Barreau de Nice et l'association Cour et Concours Méditerranéen et International (CCMI). Sa première édition aura lieu, **à Nice le 22 octobre 2009.**



Il est soutenu par la *Ville de Nice* (Mission Nice-Union Méditerranée) et l'*Assemblée Parlementaire de la Méditerranée* regroupant les pays du bassin méditerranéen.

Le concours d'éloquence a pour thème la défense de l'environnement international, notamment méditerranéen.

Il fera suite à **un colloque sur le droit de l'environnement.**

Le Barreau de Nice a décidé de créer ces deux manifestations, conscience prise de la place primordiale du droit de l'environnement et des périls que celui-ci est chargé de prévenir ; étant rappelé que le droit communautaire, à l'origine de nombre de nos textes législatifs, est lui-même imprégné par la défense environnementale. Le droit communautaire de l'environnement inspire 80 % du droit appliqué dans l'Union européenne dans les domaines les plus variés, la sécurité des sites industriels, la protection de la nature, le traitement des déchets toxiques ou l'urbanisme galopant.

[Programme + inscription en ligne](#)

### **FISCALITE EUROPEENNE : Diplôme international de droit fiscal européen**

**L'Université de Bourgogne** accueillera en septembre prochain la **quatrième promotion du diplôme international de droit fiscal européen.**

Ce **diplôme universitaire de 3<sup>ème</sup> cycle en formation continue** s'adresse aux **professionnels de la fiscalité** (conseils : avocats, experts-comptables, notaires, gestionnaires de patrimoine,... ou cadres d'entreprises : responsables juridiques ou fiscaux, directeurs financiers, ...) qui souhaitent acquérir une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

Cette formation qui bénéficie du concours de **plus de 20 intervenants choisis parmi les meilleurs spécialistes** de la fiscalité européenne (universitaires français et étrangers, responsables des questions fiscales à la Commission européenne, avocats internationaux de différents pays européens), **n'a actuellement pas d'équivalent.**

*(Date limite de candidature : 3 juillet 2009)*

*Pour obtenir la plaquette et un dossier de candidature :*

▪ **S'adresser à :**

**Pascale BLATTER - Centre de recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne  
Tél 03 80 39 53 54 –**

[pascale.blatter@u-bourgogne.fr](mailto:pascale.blatter@u-bourgogne.fr)

▪ Par téléchargement :

<http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> - cliquer sur l'onglet Professionnels

[Haut de page](#)

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

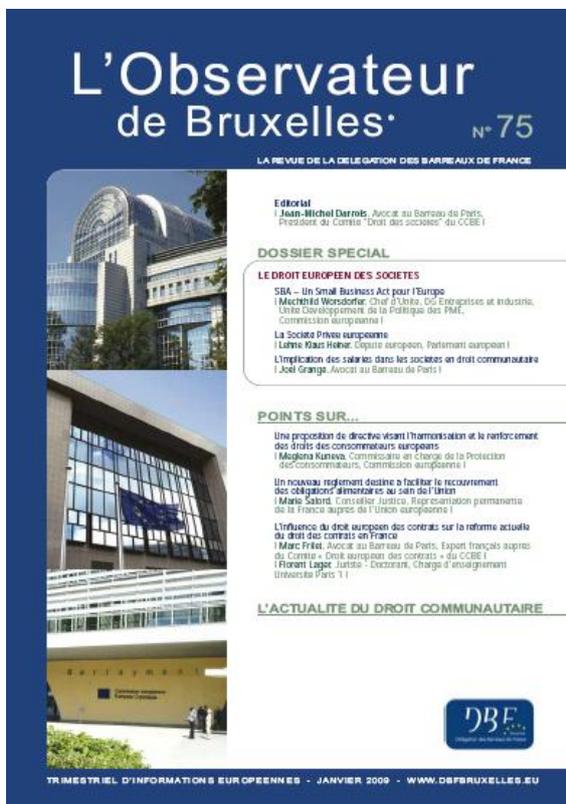
« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@anwaltverein.de](mailto:bruessel@anwaltverein.de)) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgae.es](mailto:bruselas@cgae.es)).

### Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Géraldine **CAVAILLÉ** et Charlotte **VARIN**, Avocates au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Romain **DARRIERE**, Elève-avocat, et Lucie **CREYSSELS**, Stagiaire.

### Conception :

Valérie HAUPERT



## S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (80 euros HTVA) :

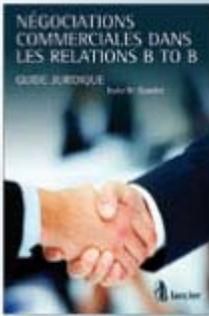
<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

**L'Observateur de Bruxelles n°75 est paru :**

**Dossier spécial : « Le droit européen des sociétés »**

**Contactez-nous !**

**Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))**



# Votre guide juridique des négociations commerciales B to B

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES  
DANS LES RELATIONS B TO B  
GUIDE JURIDIQUE



DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 523 – 29/04/2009  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)